

APPENDIX A - INCENTIVE PROGRAMMES
(To be completed by the employee and returned to the Company)

ANNEXE A – PROGRAMMES D’INCITATION
(À remplir par l’employé et à retourner à l’Entreprise)

Request for the opening of a security account, etc.

My employer, DFDS, has entered into an agreement with Danske Bank stipulating that Danske Bank is responsible for the depositing, tax reporting, etc., of the shares issued by the Company under the terms of section 7A(1) of the Danish Tax Assessment Act.

Opening of security account and cash account

I,

Name:

Address:

TIN:

(Tax Identification Number – only relevant for employees residing permanently outside Denmark. Note that the number is case-sensitive.)

request the Bank to open a security account for my shares.

Cash account for the security account

- I have an account with Danske Bank which I want to link to the security account as a cash account:
(specify the ten-digit account number). If this account cannot be used as a cash account, another cash account will be created for me automatically.

or

- I want to open a cash account to be linked to my security account with Danske Bank on the basis of the information above. The account forms part of an incentive programme.

Proof of identity and copies of identification documents

New customers of Danske Bank must provide proof of identity as stipulated by consolidated Act No. 117 of 27 February 2006 on measures to prevent money laundering and financing of terrorism.

Danske Bank therefore requires the following information: full name, permanent address. Moreover, non-Danish citizens must provide proof of their TIN

Demande d’ouverture d’un compte-titres, etc.

Mon employeur, DFDS, a conclu un accord avec Danske Bank établissant celle-ci comme responsable du dépôt, des déclarations fiscales, etc., des actions émises par l’Entreprise selon les termes de la section 7A(1) de la loi sur l’évaluation des finances du Danemark.

Ouverture du compte-titres et du compte courant

Je, soussigné

Nom :

Adresse :

NIF :

(Numéro d’Identification Fiscale : valable uniquement pour les employés dont la résidence permanente se situe hors du Danemark. Notez que ce champ est sensible à la casse.)

demande à la banque d’ouvrir un compte-titres pour mes actions.

Compte courant pour le compte-titres

- Je détiens un compte auprès de Danske Bank que je souhaite associer en tant que compte courant au compte-titres :
(Indiquez le numéro à 10 chiffres du compte bancaire). Si ce compte ne peut pas être utilisé comme compte courant, un nouveau compte courant sera automatiquement créé.

ou

- Je souhaite ouvrir un compte courant qui sera lié à mon compte-titres auprès de Danske Bank sur la base des informations ci-dessus. Le compte fait partie d’un programme d’incitation.

Preuve d’identité et copies des documents d’identité

Les nouveaux clients de la Danske Bank doivent fournir une preuve d’identité, comme exigé par la loi unifiée No. 117 du 27 février 2006 contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme.

Danske Bank requiert les informations suivantes : nom complet, adresse de résidence permanente. Tous les citoyens non-Danois doivent également indiquer leur

and/or nationality as well as their place and date of birth. Danish citizens liable to pay tax in other countries than Denmark must also provide proof of their TIN.

By signing this request, I give my consent to the exchange of my name., address and account No. between the Company and Danske Bank.

If I do not already have an account with Danske Bank, I must submit a copy of my proof of identity (for instance, EU driving licence, passport, etc.) and, if relevant, a copy of the proof of my TIN, and proof of name and address (gas or electricity bill, tax bill) not older than 6 months. I accept the Company's collection and confirmation of the authenticity of the copies on behalf of Danske Bank. The Company must send the copy of my proof of identity and, if relevant, a copy of the proof of my TIN to Danske Bank together with this request.

I also accept Danske Bank's right to require me to provide further proof of identity at any time, to obtain my original proof of identity at any time.

The Company's incentive programme

The Company's incentive programme regulates matters relating to my employee shares. Any queries about the number of employee shares, matters relating to the discontinuation of employment, divorce, death, etc., must be made to the Company. Disputes, if any, are of no concern to Danske Bank.

Fees and charges

If I have opted to link an existing account to the custody account and I already pay a fee for such account, I will continue to pay this fee. The Company must pay a fee for the custody account. (Accounts established for employees as cash accounts linked to custody accounts are free of charge for employees.)

Tax

I agree to Danske Bank not providing advice on tax issues in connection with the incentive programme. The Bank therefore recommends me to seek advice from an independent accountant or lawyer if necessary.

Appendices

Terms and conditions, cost etc. will be available on danskebank.dk

* General Conditions – Consumers
Terms and conditions for trading in financial instruments

NIF et/ou leur nationalité ainsi que leurs date et lieu de naissance. Les citoyens danois imposables à l'étranger doivent également fournir leur NIF.

En signant la présente demande, je consens à ce que mon nom, mon adresse et mon numéro de compte soient échangés entre l'entreprise et Danske Bank.

Si je ne possède pas déjà un compte chez Danske Bank, je dois fournir la copie d'une preuve d'identité (par exemple, un permis de conduire européen, un passeport, etc.) et, le cas échéant, une copie de preuve de mon NIF, ainsi qu'une preuve de mes nom et adresse (facture de gaz ou d'électricité, avis d'impôt) datant de moins de 6 mois. J'accepte que l'Entreprise collecte et confirme l'authenticité de ces copies au nom de Danske Bank. L'entreprise doit envoyer une copie de ma pièce d'identité et, le cas échéant, une copie de preuve de mon NIF à Danske Bank accompagnées de la présente demande.

Je reconnais également le droit de Danske Bank à demander des preuves supplémentaires de mon identité ou à obtenir un original de ma pièce d'identité à tout moment.

Le programme d'incitation de l'Entreprise

Le programme d'incitation de l'Entreprise régit les questions relatives à mes actions d'employé. Toute question portant sur le nombre d'action des employés ou relative à l'arrêt de l'emploi, le divorce, le décès, etc., doit être adressée à l'entreprise. Les litiges, le cas échéant, ne sont pas du ressort de Danske Bank.

Frais et paiements

Si j'ai choisi de lier un compte existant au compte-titres et que je paye déjà des frais pour ledit compte, je continuerai à payer lesdits frais. L'entreprise doit régler les frais liés au compte-titres. (Les comptes créés pour les employés en tant que comptes courants sont exempts de frais pour les employés).

Taxes

Je reconnais que Danske Bank ne dispense aucun conseil en matière d'imposition en relation avec le programme d'incitation. La banque m'invite donc à prendre conseil auprès d'un comptable ou d'un avocat, le cas échéant.

Annexes

Les modalités, coûts, etc. seront disponibles sur le site danskebank.dk

* Conditions générales – Clients
Modalités pour les opérations sur instruments financiers

* Information about trading in financial instruments *
Terms and conditions for custody accounts
* Terms and conditions for the agreement on the use of
an electronic signature (consumers)
* Commission that Danske Bank receives from its
business partners
* Charges for securities trading *
List of charges for safe custody accounts, etc.
* Order execution policy – financial instruments

Date:

Employee signature

* Informations sur les opérations sur instruments
financiers * Modalités pour les comptes
de dépôt
* Modalités de l'accord d'utilisation d'une signature
électronique (clients)
* Commission reçue par Danske Bank de ses partenaires
commerciaux
* Frais pour les opérations sur valeurs mobilières *
Liste des frais pour les comptes-titres, etc.
* Politique d'exécution des ordres en matière
d'instruments financiers

Date :

Signature de l'employé